

Date de dépôt : 28 juillet 2011

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Mario Cavaleri, Pascal Pétroz, Anne-Marie von Arx-Vernon, Guillaume Barazzone, Didier Bonny, Jean-Claude Ducrot, Michel Forni, Fabiano Forte, François Gillet, Nelly Guichard, Béatrice Hirsch, Guy Mettan demandant l'ouverture d'une concertation entre les autorités cantonales et celles de la commune de Veyrier pour l'organisation conjointe d'un concours d'urbanisme aux Grands-Esserts sur le plateau de Vessy

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 septembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève considérant:

- la nécessité de construire des logements sur l'ensemble du territoire cantonal pour répondre aux besoins de la population;*
- la rareté des terrains à bâtir en ville pour ce faire et l'obligation d'urbaniser au mieux les parcelles de terrains disponibles en périphérie;*
- le processus de déclassement en cours sur les parcelles propriété de l'Hospice général;*
- la possibilité de réaliser de nombreux logements sur une grande partie du Plateau de Vessy, au lieu-dit «Les Grands-Esserts»;*
- l'opportunité de réaliser à la campagne des lieux de vie destinés à l'habitation et à des activités de proximité en respectant la nature des sites avec pour objectif la création de quartiers à haute valeur environnementale,*

invite le Conseil d'Etat

- à entamer immédiatement une concertation avec les autorités de la commune de Veyrier pour l'organisation d'un concours d'architecture portant sur l'aménagement respectueux des principes de développement durable au lieu-dit «Les Grands-Esserts» sis sur le territoire de la commune de Veyrier;*
- à désigner un groupe de réflexion autour de ce projet incluant paritairement les autorités de la commune de Veyrier et des représentants de l'Etat de Genève chargés d'élaborer le cahier des charges du concours;*
- à étudier dans le même temps la mise en place de toutes les infrastructures publiques, notamment le prolongement d'une nouvelle ligne de transports publics à partir de l'arrêt du Bout-du-Monde, passant par la route de Vessy, ainsi que les accès spécifiques à ce nouveau quartier dans le cadre d'un plan de mobilité douce.*

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Les premières démarches de concertation avec la commune de Veyrier, relatives à l'urbanisation du lieu-dit «Les Grands-Esserts», ont débuté dans le courant du mois de mai 2003. Depuis lors, la commune a toujours été étroitement associée aux différentes étapes de ce projet.

Ainsi, un concours sous la forme d'un mandat d'études parallèles (MEP) a été lancé. L'appel à candidatures a été publié dans la *Feuille d'avis officielle* du 5 juillet 2010. Les autorités de la commune de Veyrier ont été pleinement associées à l'élaboration du cahier des charges y relatif et des représentants de la commune figurent également dans le collège d'experts chargé de sélectionner les candidats pouvant participer à ce mandat.

Par ailleurs, le déroulement de ce mandat d'études parallèles fait régulièrement l'objet d'une information au public. Dans ce contexte, tant les habitants de la commune que les associations de quartier et de protection de l'environnement sont consultés et leurs remarques transmises au collège d'experts.

Les critères relatifs à l'espace social, à l'environnement et à la mobilité sont clairement stipulés dans le cahier des charges du mandat d'études parallèles. L'objectif est ainsi de favoriser le lien social et de créer une vie de quartier avec la mise à disposition d'infrastructures et d'espaces publics. Au

niveau environnemental, un aménagement de haute qualité écologique est prévu afin de minimiser l'impact de ce projet d'urbanisation implanté au cœur d'un paysage agricole et boisé, ainsi qu'à proximité de cours d'eau (Arve et Nant de Vessy).

Sur le plan de la mobilité, il est prévu de développer un réseau de mobilité douce à l'intérieur du nouveau quartier également en connexion avec les zones urbaines situées à proximité (village de Veyrier) ou plus lointaines (villes de Carouge et de Genève). Par ailleurs, le développement de l'offre en matière de transports publics – en particulier la faisabilité de la mise en place de nouvelles lignes de bus – est également à l'étude.

Le Conseil d'Etat a donc pleinement pris les dispositions nécessaires pour répondre aux préoccupations formulées par les auteurs de la présente motion.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER